



## PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1359-09A

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1359 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR L'AIRE DE PAYSAGE PÉRIVILLAGEOISE P-5 À MÊME L'AIRE DE PAYSAGE VILLAGEOISE P-6 CORRESPONDANT À LA PARTIE ARRIÈRE DE L'EMPLACEMENT AU 2380, AVENUE BOURGOGNE, DONNANT SUR LA RUE DES CARRIÈRES**

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**Règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly**

Article 1

L'annexe A du règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly est modifiée de la façon suivante :

- a) Par la modification des limites des aires de paysage « Périvillageoise P-5 » et « Villageoise P-6 », tel qu'illustré à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Alexandra Labbé, mairesse

---

M<sup>e</sup> Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA  
MAIRESSE

INITIALES DE LA  
GREFFIÈRE



## PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1359-09A

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1359 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR L'AIRE DE PAYSAGE PÉRIVILLAGEOISE P-5 À MÊME L'AIRE DE PAYSAGE VILLAGEOISE P-6 CORRESPONDANT À LA PARTIE ARRIÈRE DE L'EMPLACEMENT AU 2380, AVENUE BOURGOGNE, DONNANT SUR LA RUE DES CARRIÈRES**

### CERTIFICAT

<b>Avis de motion donné le :</b>	<b>5 novembre 2024</b>
<b>Adoption du projet de règlement le :</b>	<b>5 novembre 2024</b>
<b>Avis public de consultation :</b>	<b>6 novembre 2024</b>
<b>Assemblée publique de consultation :</b>	<b>14 novembre 2024</b>
<b>Adopté final :</b>	<b>3 décembre 2024</b>
<b>Approbation de la MRC le :</b>	<b>24 janvier 2025</b>
<b>Publié conformément à la Loi le :</b>	<b>2025</b>

\_\_\_\_\_  
Alexandra Labbé, mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA  
MAIRESSE

INITIALES DE LA  
GREFFIÈRE